



Prangins, le 5 novembre 1976

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis no 46/76

Concerne: budget communal 1977

Délégué municipal: M. Marcel Narbel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le budget 1977 a été établi selon le même schéma que celui des dernières années à savoir recettes et dépenses courantes de l'exercice et chapitre spécial pour grands travaux envisagés. Rappelons que la construction du collège fait l'objet d'un compte spécial, non compris dans les budgets annuels.

Le total des recettes de Frs. 2'498'500.-- est en augmentation de Fr. 141'000.-- par rapport au budget 1976. Les principales plus-values escomptées se situent dans les postes suivants:

- Impôts: + Frs 100'000.--. Vous savez qu'une nouvelle déclaration sera demandée au 1 janvier 1977, mais que par contre nous avons reconduit sans changement notre arrêté d'imposition pour 77/78. Malgré la récession, nous pensons que les revenus 75/76 (base de la nouvelle déclaration) seront dans l'ensemble un peu plus élevés que précédemment, d'où notre estimation d'un supplément de Frs. 100'000.--. Quant à l'augmentation du nombre de contribuables, nous n'en avons pas tenu compte vu la stabilisation du nombre d'habitants.
- Port: + Frs. 10'000.--. Des taxes d'amarrages supplémentaires pourront être perçues.
- Eaux: + Frs. 15'000.--. Une révision de nos tarifs est en vue, car la Commune de Nyon nous augmente celui de l'eau de secours de 33%.
- Egout et épuration: + Frs. 10'000.--. Nous avons ajusté nos prévisions à ce que nous avons effectivement encaissé en 1975 compte tenu d'une moins value sur les taxes uniques d'introduction moins nombreuses.

Les dépenses courantes, total Frs. 1'720'000.--. L'augmentation est de Frs. 25'000.-- par rapport au budget 1976. Ce faible écart peut vous paraître réjouissant. Pour y arriver nous avons cependant dû réduire certains postes pour compenser des augmentations sensibles qui nous ont été annoncées ou qu'il faut prévoir. Nous pensons en particuliers aux participations plus élevées qui nous sont demandées par le canton pour l'AVS, les indemnités de chômage, les frais de formation des apprentis et l'assistance publique, pour ne citer que les plus importantes. L'entrée en

fonction du nouveau collège va provoquer en outre, des frais d'exploitation plus élevés (chauffage, conciergerie) et il sera nécessaire de prévoir un employé communal supplémentaire dans le courant de l'année.

Les postes que nous avons réduit sont les suivants:

- Bâtiments	- Frs. 20'000.--
- Terrains et forêts	- Frs. 15'000.--
- Chaussées	- <u>Frs. 25'000.--</u>
Total	- Frs. 60'000.--

à cela s'ajoute les diminutions ci-après:

- Intérêts - Frs. 35'000.--. Nous avons tablé sur une utilisation moyenne des crédits à disposition de 2,5 mio à 6%. A noter que ce taux a baissé sensiblement depuis l'établissement du plan financier.
- Impôts - Frs. 25'000.--. Nous nous attendions en 1976 à des rétrocessions d'impôts sur revenus à l'étranger assez importantes. Cela ne s'étant pas encore produit jusqu'à ce jour, nous prenons le risque de diminuer ce poste de moitié pour 1977.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses courantes s'élève à Frs. 778'500.-- soit une augmentation de Frs. 116'000.-- par rapport au budget 76. Nous retrouvons là à peu près le total des principales économies signalées ci-dessus ou encore, approximativement le montant des recettes fiscales supplémentaires que nous escomptons.

Cet excédent de recettes nous permettra comme d'habitude de procéder à l'amortissement des grands travaux qui, comme vous pouvez le constater, sont encore fort nombreux et surtout coûteux. Ceux que nous avons portés au présent budget ascendent à Frs. 1'280'000.--. Là aussi nous avons élagué en repoussant à plus tard certains d'entre eux. Il n'y a pas par exemple de montant prévu pour la suite des travaux d'épuration des eaux. Les travaux votés à ce titre fin 76 (ch. de Trembley et Ruelle du Carroz) seront en grande partie exécutés en 1977 et nous pensons que cela sera suffisant. Il n'est cependant pas exclu qu'en relation avec la transformation de l'Auberge, il soit nécessaire de mettre en chantier le tronçon Place du village-Fossés. C'est précisément la réfection intérieure de l'Auberge qui constitue le principal poste de ces grands travaux. L'étude qui a été demandée par votre Conseil débouche sur des projets dont l'exécution pourrait commencer en 1977, d'où la somme de Frs. 700'000.-- prévue à cet effet.

Tous les postes mentionnés sous cette rubrique feront l'objet d'un préavis selon art. 86 du RCC. Il n'est donc pas nécessaire de s'y étendre davantage pour le moment.

La Municipalité de même que le boursier se tiennent bien entendu à disposition de la Commission du budget pour tous renseignements complémentaires

au sujet de ce budget.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante:

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal no 46/76 concernant le budget communal 1977

lu le rapport de la Commission du budget

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 1977 tel que présenté

Ainsi délibéré en séance extraordinaire de Municipalité du 2.11.1976, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


F. Mathey

La Secrétaire


L. Blanchoud